

## **RÈGLEMENT DE VISITE DU SITE CULTUREL ET PATRIMONIAL DE L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE**

### **ACCÈS AUX ESPACES OUVERTS AU PUBLIC**

Les espaces ouverts au public comprennent la basilique, le site archéologique, les catacombes, la salle du Trésor et le cloître. Toutes les autres parties de l'Abbaye sont strictement interdites au public. Un tourniquet d'entrée délimite la partie payante de la visite, soumise à un droit d'entrée et faisant l'objet d'un horaire d'ouverture.

Seuls les guides officiels sont autorisés à conduire des visites.

Toute infraction à ces dispositions, constatée lors d'un contrôle effectué sur le site, autorise les responsables du Site culturel et patrimonial à alerter les forces de l'ordre.

### **PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS, DES ŒUVRES ET DES BÂTIMENTS**

L'Abbaye de Saint-Maurice est toujours, et ce depuis 1500 ans, en activité. Ce n'est pas un musée, mais un site culturel. Il est possible de profiter de la tranquillité et de la beauté du lieu, d'avoir une vue de l'extérieur de l'Abbaye et de visiter la basilique, le site archéologique et le Trésor.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un lieu de culte, qui exige le silence.

Le respect de quelques règles permettra à chacun de visiter le site dans les meilleures conditions tout en préservant ce patrimoine pour les générations futures.

- La visite doit être effectuée dans le silence ;
- Une tenue correcte est exigée (jambes et épaules couvertes).

#### **Il est interdit :**

- de fumer tout au long du parcours (cloître y compris) ;
- de courir tout au long du parcours de visite ;
- d'y boire et d'y manger ;
- d'y emmener des animaux, à l'exception des chiens guides des malvoyants ;
- de toucher aux vitrines de la salle du Trésor
- de déplacer les sièges ou le mobilier sans autorisation du personnel d'accueil et de surveillance ;
- de franchir les barrières et dispositifs destinés à contenir le public ;
- de laisser sans surveillance des enfants mineurs ;
- de marcher sur les ruines du site archéologique. Merci d'utiliser uniquement le chemin prévu à cet effet ;
- de téléphoner pendant la visite ;
- de jeter à terre des papiers ou débris, ou de coller de la gomme à mâcher.

Les visiteurs sont garants de leur propre sécurité ainsi que de celle des personnes dont ils ont la responsabilité.

### **PRISES DE VUE ET ENREGISTREMENTS**

Les œuvres peuvent être photographiées ou filmées pour l'usage privé de l'opérateur. L'usage des flashes, et autres dispositifs d'éclairage est prohibé.

**La photographie professionnelle, le tournage de films (drones y compris), l'enregistrement d'émissions radiophoniques et de télévision sont soumis à une réglementation particulière et à l'autorisation préalable écrite des responsables du Site culturel et patrimonial de l'Abbaye de Saint-Maurice.**

Nous vous remercions de vous assurer que vous pourrez préserver le climat de recueillement et le silence de ce lieu, pour notre vie de prière ainsi que par respect pour les autres visiteurs.